



Déclaration préalable FSU au CTA du 14 janvier 2015

Ce CTA se tient à bien des égards dans des circonstances exceptionnelles. Après les attaques terroristes qui ont visé le pays, nous venons d'assister et de participer à une formidable levée en masse citoyenne pour défendre les libertés, qui comptent parmi les principes démocratiques et républicains fondamentaux, et rejeter l'antisémitisme, la xénophobie et le racisme. Élever le pays, prendre la mesure des demandes, exprimées de manière diverse mais affirmées avec force, c'est le défi lancé aux responsables politiques et, en premier lieu, au pouvoir.

En tant qu'éducateurs, nous avons une responsabilité particulière vis-à-vis des jeunes que nous formons. La société dans laquelle nous vivons et que nous construisons ensemble repose sur des valeurs de respect des autres, de liberté, de démocratie, de laïcité qu'il nous faut aujourd'hui défendre face à l'obscurantisme. Les attentes des personnels sont grandes après les événements de ces derniers jours.

Les enseignants sont dans un face à face avec des enfants, des adolescents, des jeunes adultes qui peuvent avoir des comportements, exprimer des points de vue qui peuvent heurter et déstabiliser, des collègues ont pu se sentir isolés ou démunis. Il faut donc donner aux personnels d'enseignement et d'éducation tous les outils et les moyens nécessaires pour que chaque élève qui leur est confié puisse se construire en tant que futur citoyen, pensant, libre et reconnu comme tel.

L'Ecole et ses personnels ne peuvent cependant pas tout. Ce qui est en jeu est la rupture avec des politiques qui fabriquent des sentiments d'exclusion, de la ségrégation et des inégalités au profit de vraies politiques sociales, de vraies politiques du logement, de l'emploi, de vraies politiques éducatives donnant mieux et plus à ceux qui ont moins, afin que chaque citoyen ait une place dans cette société.

La FSU met en garde contre toute stigmatisation qui exacerberait encore davantage tous les fanatismes et obscurantismes, et contre toute mesure liberticide.

La FSU continuera à faire tout ce travail nécessaire, à tous les niveaux, et aussi dans un cadre syndical large pour que les enseignements des événements de ces derniers jours soient enfin tirés et qu'ils servent à l'avenir, particulièrement pour notre jeunesse.

Le vote du règlement intérieur est à l'ordre du jour de ce CTA. Dans ce règlement intérieur, il est en particulier précisé que les documents préparatoires sont envoyés au plus tard 8 jours avant la commission. Or, nous n'avons pas reçu les documents dans les délais prévus, mais 6 jours avant ce CTA. Nous espérons que ce sera la première et la dernière fois. Les représentants des personnels élus par la profession doivent pouvoir effectuer leur travail de

préparation des CTA dans de bonnes conditions. Le respect des délais en fait partie.

Ce CTA porte essentiellement sur la préparation de la rentrée 2015, qui semble s'inscrire, en bonne partie, dans la continuité budgétaire et idéologique des dernières années, peu propices au rétablissement d'un service public de l'éducation, facteur de lutte contre les inégalités et vecteur de réussite pour tous les élèves.

Dans le 1^{er} degré :

Nous ne pouvons que constater que le nombre de postes attribués à notre académie (339) ne pourra en aucun cas à la fois absorber la hausse démographique (+ 5 805) et améliorer les conditions de travail des personnels au quotidien, que ce soit en éducation prioritaire ou en milieu ordinaire. Notre académie a un P/E à la rentrée 2014 de 5,01 quand le P/E national est de 5,24 et pour les académies urbaines le P/E moyen est de 5,11. L'évolution prévue de notre P/E à la rentrée prochaine est de 5,02, soit loin derrière les autres. Quant au taux d'encadrement, soit le nombre d'élèves par classe, celui de notre académie est le plus défavorable de France : 25 en 2014 (source DEGESCO « éléments de bilan Rentrée Scolaire 2014-2015 1er degré public).

C'est pour cela que le SNUipp-FSU demande au ministère un collectif budgétaire pour réellement améliorer les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves.

La décision de la Ministre de repousser les opérations de carte scolaire après les élections cantonales est à nos yeux incompréhensible et inacceptable, d'autant plus que les écoles dépendent des communes et en aucun cas des conseils généraux. Du fait de cette décision, ce sont toutes les opérations de préparation de la rentrée scolaire 2015 qui sont décalées (mouvement), comme en 2014, et les mêmes conséquences qu'à cette rentrée scolaire sont à craindre : une grande partie des personnels ont été nommés après le début des congés d'été voire après la rentrée scolaire, mettant en difficulté l'ensemble des équipes d'écoles. Ce sont au final les élèves qui en subissent les conséquences. Au niveau national, le SNUipp-FSU a écrit à la ministre dans ce sens.

Dans le Second degré :

Les moyens et leur répartition

Dans le 2^d degré, les créations d'emplois (2550) ne permettent pas de couvrir toutes les priorités affichées par le Ministère. La refondation de l'Education Prioritaire, l'absorption de la pression démographique, la constitution du réseau de formateurs académiques, le rétablissement de taux d'encadrement fortement dégradés par les suppressions de postes massives du dernier quinquennat semble être autant d'objectifs qui ne seront toujours pas atteints faute de moyens suffisants. Et que dire des 4000 nouveaux emplois dont devait bénéficier le collège à la rentrée 2015 ? Cette promesse de Vincent Peillon semble avoir disparue en même temps que son auteur quittait le Ministère...

Cette analyse générale est aussi valable pour notre académie. Les 309 emplois supplémentaires ne permettent pas de répondre à l'ensemble des besoins et des missions du Second degré et de garantir l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire de l'académie.

Ces moyens vont être dans leur quasi intégralité absorbés par le financement de l'ouverture de divisions supplémentaires afin d'accueillir les cohortes du baby boom des années 2000 dans les lycées et par celui de la pondération REP + dans les 15 nouveaux établissements classés.

Ces moyens ne couvrent même pas la croissance des effectifs. Les lycées se voient dans la réalité doter de seulement 158 emplois supplémentaires si l'on compare au constat de rentrée, soit 1 emploi pour 26 élèves alors que, pour maintenir les conditions existantes, il faudrait 1 emploi pour 18 élèves. Cela signifie de nouvelles hausses des effectifs par classe, de nouveaux regroupements antipédagogiques de séries, de LV1/LV2/LV3... pour optimiser les structures, de nouvelle réduction de l'offre de formation, loin des besoins des élèves et des attentes des personnels.

Dans les collèges, les 18 emplois supplémentaires, avec des effectifs relativement étales pour l'an prochain mais qui doivent repartir à la hausse dès la rentrée 2016 n'offrent également aucune perspective d'amélioration.

Le budget remplacement, après les 136 suppressions de l'an dernier, subit une nouvelle amputation de 17 emplois.

Enfin, aucune création de PFA n'est inscrite dans le budget 2015. Cela signifie-t-il qu'il n'y aura en tout et pour tout que les 24 emplois délégués l'an dernier dont le volume est notoirement insuffisant pour remplir les missions de formation dans l'ESPE qui scolarise le plus d'élèves en France ?

Les opérations de préparation de rentrée :

Les opérations de rentrée pourraient être rendues encore plus difficiles par l'absence de textes d'application concernant la déclinaison du décret du 20 août 2014 ou des projets fortement contestés comme le décret sur l'indemnitaire pour les missions particulières. Dans ce dernier, plusieurs points sont inacceptables : la substitution de la décharge par une indemnité, l'absence de priorisation des missions (les missions indispensables à l'organisation des enseignements comme les missions de coordination des disciplines doivent inclure la gestion des laboratoires ou des cabinets de matériel), enfin l'échelle des taux indemnitaire (du quart de taux au triple taux) est aussi vaste que ridicule.

Alors que l'objectif politique affiché par le ministère était de rendre plus transparente l'attribution d'indemnités actuellement à la discrétion des chefs d'établissement, l'ensemble du projet et son architecture reviennent à leur donner des moyens de pression sur les enseignements disciplinaires, de caporalisation des professeurs, et entraînent des risques considérables d'inégalité entre établissements, incompatibles avec l'idée même du métier que porte la profession. Il faut donc que le Ministère revoit et l'architecture et le contenu de ce projet de décret indemnitaire. D'autre part, les autorités académiques, dès que les textes seront connus, auront une responsabilité pour garantir la transparence dans la répartition de ces indemnités dans les établissements, le respect des choix des équipes pédagogiques et de l'information en CA. La gestion de l'IFIC a, en effet, laissé des traces très lourdes dans les établissements.

L'enveloppe globale déterminée au niveau académique et ses modalités de distribution aux établissements suscitent de nombreuses interrogations. Nous souhaitons savoir comment

elle a été calculée précisément et avoir les outils de comparaison avec l'an dernier pour chaque établissement.

En ce qui concerne l'absence de circulaire d'application du décret du 20 août 2014 :

- Nous souhaitons savoir comment vont-être gérés les pondérations pour les collègues qui demandent des temps partiels ?

De la même manière que pour les IMP, nous souhaitons savoir comment est prise en compte la pondération dans le calcul des DHG pour les établissements ?

Enfin, nous tenons à rappeler l'attachement des personnels au respect des instances élues dans la préparation de la rentrée. L'autonomie de l'établissement n'est pas l'autonomie du chef d'établissement, or, trop de CA dans cette académie continuent d'être contournés.

Carte des formations :

Le projet de carte des formations est toujours piloté par une double logique, d'abord, celle des transferts brutaux de sections professionnelles pour créer des capacités d'accueil pour les futurs élèves de 2de GT. Ces décisions illustrent surtout le retard pris dans la construction des lycées pour faire face à la pression démographique. Par ailleurs, la logique de rationalisation et de constitution de pôle conduit à des suppressions ou transfert de filières au détriment de la diversité, et de la proximité de l'offre de formation, comme en atteste, par exemple, la poursuite de fermetures de divisions de STMG

Nous vous demanderons, Monsieur le Recteur, le réexamen et le maintien de plusieurs formations. Nous souhaitons avoir également l'information sur les ouvertures dans le privé, celui-ci se nourrissant souvent des carences de l'offre de formation dans le public.

Carte de l'Education prioritaire

La définition de la carte de l'Education prioritaire dans l'académie continue d'être contestée.

Le contingent alloué de REP et REP + à l'académie par le Ministère entraîne la suppression de 9 réseaux dans l'académie de Versailles alors que celle-ci connaît un renforcement des inégalités et une montée de la pauvreté à cause de la crise et des politiques d'austérité. Des écoles et des établissements où les difficultés sociales et scolaires sont avérées sortent de l'Education prioritaire; d'autres devraient être classés en REP ou REP + et ne peuvent l'être.

A chaque échelon (département ou académie), en rupture complète avec les engagements publics de la Ministre Mme Vallaud-Belkacem, le dialogue social été difficile : refus de l'administration de fournir l'ensemble des informations sur les critères déterminant l'élaboration de la carte, la démocratie sociale dans notre académie a semblé devenir complètement virtuelle, et cela dans tous les sens du terme, quand on se souvient que, Monsieur le Recteur, vous avez annoncé la répartition intra-académique du contingent d'établissements concernés sur Twitter. Nous sommes sensibles à votre volonté visiblement affichée de faire entrer l'école dans l'ère du numérique, mais cet objectif ne doit pas se faire au détriment des principes élémentaires du dialogue social. Car, en définitive, ce dernier seulement permis de faire justifier par vos services le périmètre arrêté par le Ministère, bien trop restreint au regard des besoins de nos territoires. La mobilisation, très forte dans notre académie, n'a pas été entendue, alimentant alors un sentiment d'injustice, mais aussi de

surdit  et d'aveuglement de l'Administration.

D'autre part, l'impossibilit  de d coupler la situation des  coles de celle du coll ge aboutit   des situations aberrantes : des  coles concentrant des difficult s sociales et scolaires lourdes sont  cart es de l'Education prioritaires, au motif que le coll ge, recrutant sur un secteur plus large, pr sente de la mixit  sociale. Les incertitudes, les informations parfois contradictoires diffus es par l'Administration elle-m me ont contribu    jeter le flou sur le sort des lyc es. S'il semble d sormais acquis que 186 lyc es seront bien class s en Education Prioritaire au printemps, l'absence de donn es pr cises sur les crit res qui vont pr sider   ce classement, mais aussi ses implications n'est pas nature   rassurer les coll gues.

L'allocation progressive des moyens, dans le cadre de moyens contraints, rel ve de la quadrature du cercle : comment allez-vous, Monsieur le Recteur, maintenir ou abonder les moyens dans les  tablissements les plus fragiles sans ponctionner les autres  tablissements dans lesquels les conditions d'apprentissage et d'enseignement sont d j  d grad es ?

Les conventions pour les  tablissements qui sortiraient de l'Education prioritaire mettent en cause les rep res collectifs et imposent une logique de contractualisation.

Suite au CTM du 17 d cembre, la Ministre s'est engag e   examiner la situation d'un certain nombre d' coles exclues du label REP mais ayant les m mes caract ristiques que les  coles class es. Elle a annonc  qu'elle permettrait aux Recteurs de rattacher des  coles   des coll ges REP afin qu'elles puissent  tre labellis es. Nous souhaiterions avoir la liste des  coles concern es dans l'acad mie et votre d cision pour chacune d'entre elle.

Comment demander aux personnels de mieux s'inscrire dans ces territoires, d'y d fendre les valeurs r publicaines, alors que le message envoy  au travers de cette nouvelle carte est un message d'abandon.

Concernant l'intervention du service social en faveur des  l ves dans les  coles en REP+, la r  criture de la circulaire de missions est en stand by au minist re depuis 2 mois. Pourtant cela n'emp che pas les DASEN d'avancer dans le redeploiement des personnels sociaux dans le primaire, en d couvrant les lyc es et alourdissant la charge de travail des coll gues. Nous demandons   connaitre votre projet, Monsieur le Recteur, pour le service social de l'Acad mie.

ESPE :

la cr ation des ESPE n'a en rien am lior  les conditions de formation des stagiaires, qui se retrouvent en charge de classe   mi-temps avec tout ce que cela implique de temps de pr paration, et une formation universitaire tr s lourde, inadapt e et non soumise   un cahier des charges national.

Des pratiques infantilisantes, sans aucun fondement r glementaire, visant tout particuli rement les d tenteurs ou les dispens s d'un M2 se d veloppent : des universit s obligent les stagiaires   signer des « contrats de formation » les engageant   suivre le programme de formation,   valider les UE du master correspondantes et participer au contr le continu. En l'absence de circulaire de titularisation, des menaces de refus de titularisation sont prof r es contre les stagiaires qui protestent. Pour la FSU, les crit res de

titularisation doivent être déconnectés de ceux de la validation universitaire. Ces pressions sont inacceptables. Dès lors qu'un stagiaire satisfait à la condition de diplôme, la validation universitaire d'une UE sous forme d'examen ne doit être ni une obligation ni un obstacle à la titularisation.

De plus, dans le 1er degré, l'utilisation des PES comme moyens d'enseignement a des conséquences importantes pour les titulaires : nous assistons en effet à la fin des stages longs de formation continue, voire la disparition quasi-totale de la formation continue qui se réduit à quelques journées éparpillées dans l'année car une grande partie de celle-ci reposait sur le remplacement des enseignants titulaires par les stagiaires lorsqu'ils prennent en responsabilité des classes durant les périodes d'alternance avec leur formation théorique.

Enfin, la gestion des personnels du premier degré dépend de plus en plus de décisions académiques qui s'imposent au DSDEN sans que les représentants des personnels soient consultés en amont des arbitrages académiques : frais de déplacements, postes adaptés, coordination académique paye... Nous demandons donc des groupes de travail académiques spécifiques au 1er degré afin de pouvoir traiter des questions de gestion académique du premier degré de manière approfondie.

Pour la FSU et ses syndicats, il est urgent que le Gouvernement prenne la mesure des moyens nécessaires à donner aux établissements pour permettre la mise en réussite de tous les élèves et redonner confiance dans l'École de la République et le service public d'Éducation.

Cela va de pair avec la reconnaissance à leur juste valeur des missions et des qualifications de l'ensemble des personnels du Service public d'Éducation dont le salaire réel, à cause de l'austérité et du dogme de réduction de la dépense publique, ne cesse de baisser du fait du gel du point d'indice, des augmentations successives de retenue pour pension et de l'absence de reconstruction des grilles indiciaires. Nos professions sont donc sous-payées au point de connaître un réel déclassement par rapport à d'autres, subissent une réelle crise de recrutement, et portent aussi de lourdes responsabilités, soit exactement les mêmes caractéristiques qui ont conduit le Ministère, selon ses propos, à revaloriser la prime des Recteurs, de 68%, qui peut désormais atteindre 37000 euros, soit le salaire annuel d'un PE ou d'un certifié au dernier échelon de la hors classe . On peut donc se demander ce qui empêche le Ministère de revaloriser également le salaire de l'ensemble de personnels....

L'anomalie, la vraie, c'est l'indécence des salaires des plus précaires de l'éducation nationale, c'est le niveau des salaires des personnels de catégorie C, des infirmières, des assistantes sociales, c'est la place de la rémunération des personnels enseignants dans les comparaisons internationales, c'est l'assèchement de la formation initiale et continue de tous les personnels, c'est la disparition des crédits de fonctionnement de tout ordre permettant au système de fonctionner.

Il est temps que le Gouvernement et la Ministre entendent enfin les véritables préoccupations des personnels, des jeunes et de leurs familles. La FSU et ses syndicats sont décidés dans la période qui s'ouvre à créer les conditions d'un vaste mouvement de mobilisation et d'action permettant au Service public d'Éducation d'être une véritable priorité nationale. Ils appellent à la grève dans l'Éducation nationale le 3 février.